

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **6 juin 2011**

Décision n° **B-2011-2345**

commune (s) : Bron

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située à l'angle de l'avenue Franklin Roosevelt et de la rue des Iris et appartenant au Syndicat des copropriétaires de l'immeuble Le Théodore

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 30 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 juin 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Blein, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Barge, Brachet, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 6 juin 2011**Décision n° B-2011-2345**

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située à l'angle de l'avenue Franklin Roosevelt et de la rue des Iris et appartenant au Syndicat des copropriétaires de l'immeuble Le Théodore**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain située 91, avenue Franklin Roosevelt à l'angle du 2, rue des Iris à Bron appartenant au Syndicat des copropriétaires de l'immeuble Le Théodore et nécessaire à l'élargissement desdites voies.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu, de 326 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 690 de la section D, libre de toute location ou occupation.

Aux termes du compromis, le syndicat des copropriétaires de l'immeuble Le Théodore céderait à la Communauté urbaine 127 mètres carrés à titre gratuit et le surplus, soit 199 mètres carrés, au prix de 47 € le mètre carré, soit un total de 9 353 € ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, à titre gratuit pour 127 mètres carrés et au prix de 9 353 € pour 199 mètres carrés, d'une parcelle de terrain nu d'une superficie totale de 326 mètres carrés à détacher de la parcelle cadastrée sous le numéro 690 de la section D située 91, avenue Franklin Roosevelt à l'angle du 2, rue des Iris à Bron appartenant au Syndicat des copropriétaires de l'immeuble Le Théodore et nécessaire à l'élargissement desdites voies.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme C 1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1629 le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 €.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2011.

4° - Le montant de 9 353 € à payer au titre du prix d'acquisition et de 800 € au titre des frais estimés d'acte notarié seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 7 juin 2011.